

Annexe A

Programmes fédéraux d'aide à l'adaptation

Le gouvernement fédéral a mis en place divers programmes dans le but d'aider les personnes et les entreprises à s'adapter à l'évolution du commerce et du marché du travail : formation, recyclage et services d'orientation pour les personnes; aide à la commercialisation, subventions de recherche et de développement et autres mesures visant à permettre aux entreprises de profiter de nouvelles occasions d'affaires. La plupart des provinces ont aussi mis sur pied des programmes pour faciliter l'adaptation des travailleurs et des entreprises. Les personnes et les entreprises souhaitant obtenir de l'aide dans le cadre de la transition au libre-échange avec les États-Unis pourront profiter de ces programmes.

Programmes d'adaptation de la main-d'œuvre

Le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, la Planification de l'emploi et le service d'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration sont des moyens éprouvés de faciliter l'adaptation aux changements sur le marché du travail et auront un rôle central à jouer dans le passage au libre-échange.

Le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie est une formule pratique fondée sur la collaboration entre le patronat et les employés pour faire face aux changements résultant des progrès technologiques, de l'évolution des goûts, des conditions nouvelles dans lesquelles se font les échanges ou de la réorganisation des entreprises. Il permet l'établissement volontaire de comités consultatifs mixtes comportant

une représentation égale des employés et du patronat. Les représentants patronaux et syndicaux travaillent ensemble à la résolution de leurs problèmes mutuels. À cette fin, ils élaborent et mettent à exécution un plan d'action visant à remédier à certains problèmes liés au marché du travail et à satisfaire les besoins de main-d'œuvre. Tout au long du processus, le Service dispense ses conseils dans le but d'aider les comités à choisir parmi les programmes et les services de la Planification de l'emploi, et d'autres programmes du gouvernement fédéral, des provinces et du secteur privé, ceux qui sont conformes à leurs besoins.

La Planification de l'emploi aide les travailleurs et les travailleuses à s'adapter aux changements sur le marché du travail et les prépare aux emplois d'aujourd'hui et de demain. Elle comporte divers éléments conçus pour répondre aux besoins variés en matière de formation et d'apprentissage. La formation, élément central de la Planification de l'emploi, est dispensée en cours d'emploi, hors du cadre de travail ou en établissement, à temps plein ou à temps partiel, pour une période de trois ans ou moins. Les travailleurs et les employeurs peuvent toucher des allocations de formation ou des subventions salariales pendant les stages. Les stagiaires qui doivent faire garder leurs enfants peuvent recevoir une allocation pour personne à charge. La Planification de l'emploi permet aussi d'appuyer financièrement la mobilité et le développement des qualités d'entrepreneur.